



VILLE DE LOURDES

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Terrasse Champ Commun 2020 publicité ODP commerciale domaine public

La Ville de Lourdes dispose d'emplacements dédiés à l'occupation commerciale de son domaine public pour lesquels des titres d'occupation sont délivrés. L'ordonnance du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques est venue modifier les anciennes dispositions.

Le nouvel article L.2122-1-1 du CG3P prévoit que lorsque les titres d'occupation du domaine public permettent à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique, l'attribution doit faire l'objet d'une procédure de sélection librement organisée par l'autorité compétente, et présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, après procédure de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester.

Nouvel emplacement proposé au centre-ville pour la période comprise entre début juin et fin octobre 2020 :

Place du champ commun Nord : Partie Sud du polygone Ouest pour l'installation d'une terrasse vouée à la restauration ainsi qu'à la buvette à compter

Modalités d'obtention relative à cet emplacement :

Dossier de candidature comprenant une présentation du pétitionnaire, de son activité de ses références et capacités à pouvoir accueillir et servir une clientèle dans le respect des normes en vigueur, des périodes et horaires d'ouverture souhaitées, du type de mobilier installé, de la diversité des cartes et menus proposés, des documents administratifs en règle au jour de la demande (Kbis, licences, assurances...) à envoyer ou à remettre sous enveloppe avant le 2 juin 2020, 12h00 à l'adresse suivante :

Madame le Maire de Lourdes

Service Occupation du Domaine Public

2, rue de l'Hôtel de Ville- BP 709

65107 LOURDES Cedex

Les candidats sont avertis que la taxe d'occupation pour cette installation est définie par la délibération municipale en date du 6 décembre 2019 relative à la tarification des services publics pour l'année 2020 ainsi que des différents avenants et décisions qui en découlent. Les dossiers reçus seront analysés et transmis à la commission consultative du 2 juin 2020 pour prise de décision sur les candidats choisis. Un courrier sera ensuite adressé à chaque candidat pour l'informer des suites qui ont été données à sa demande.

VILLE DE LOURDES

2, RUE DE L'HÔTEL DE VILLE - 65100 LOURDES - FRANCE

Tél. : 33 (0)5 62 94 65 65 / Fax : 33 (0)5 62 46 10 36 - www.lourdes.fr